



# AGO APCACH

Centre paroissial et culturel

30.12.2016

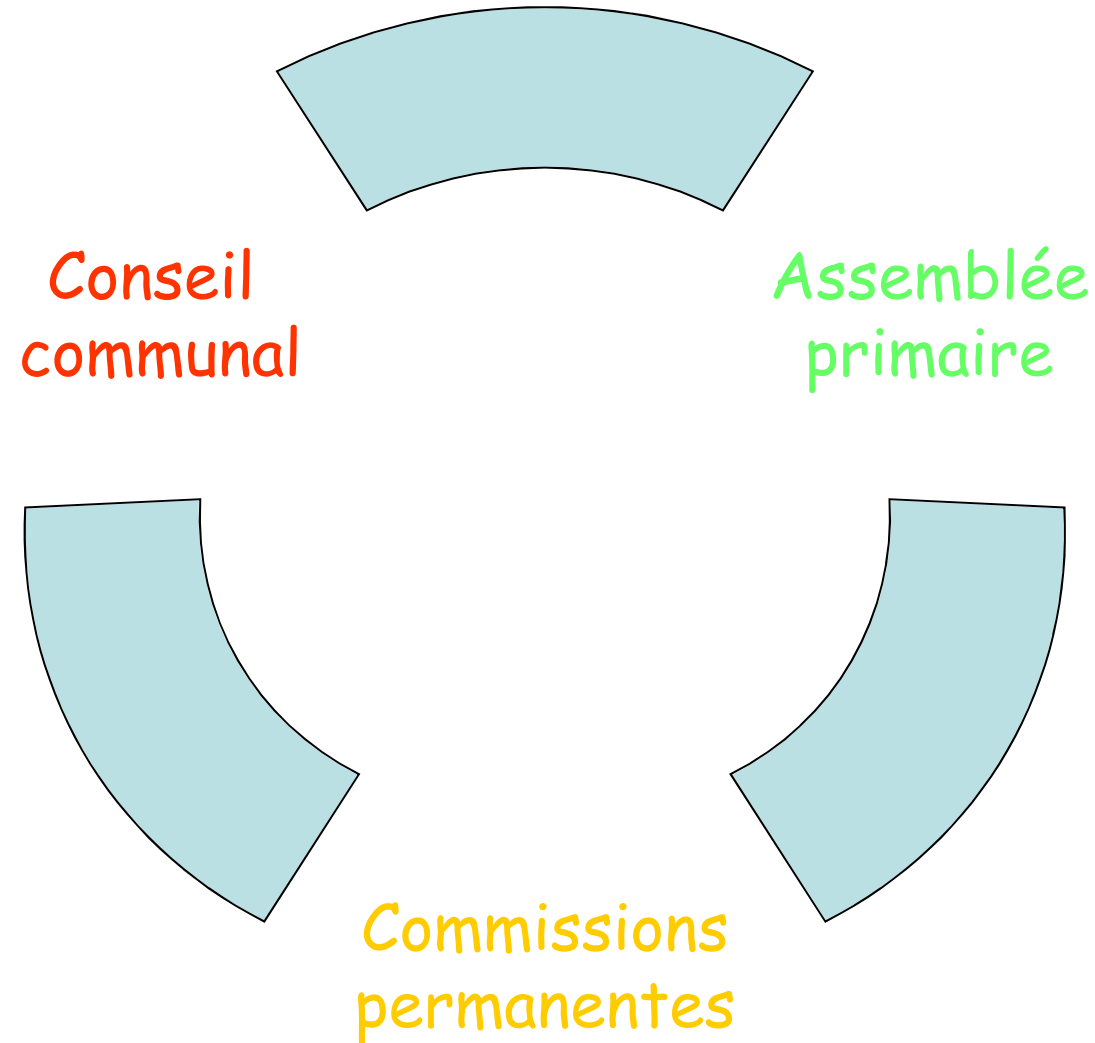


# Thèmes

- Organisation du Conseil municipal 2017-2020
- Objectifs de législature
- Défis
- Collaborations intercommunales
- RRPS



# Organisation





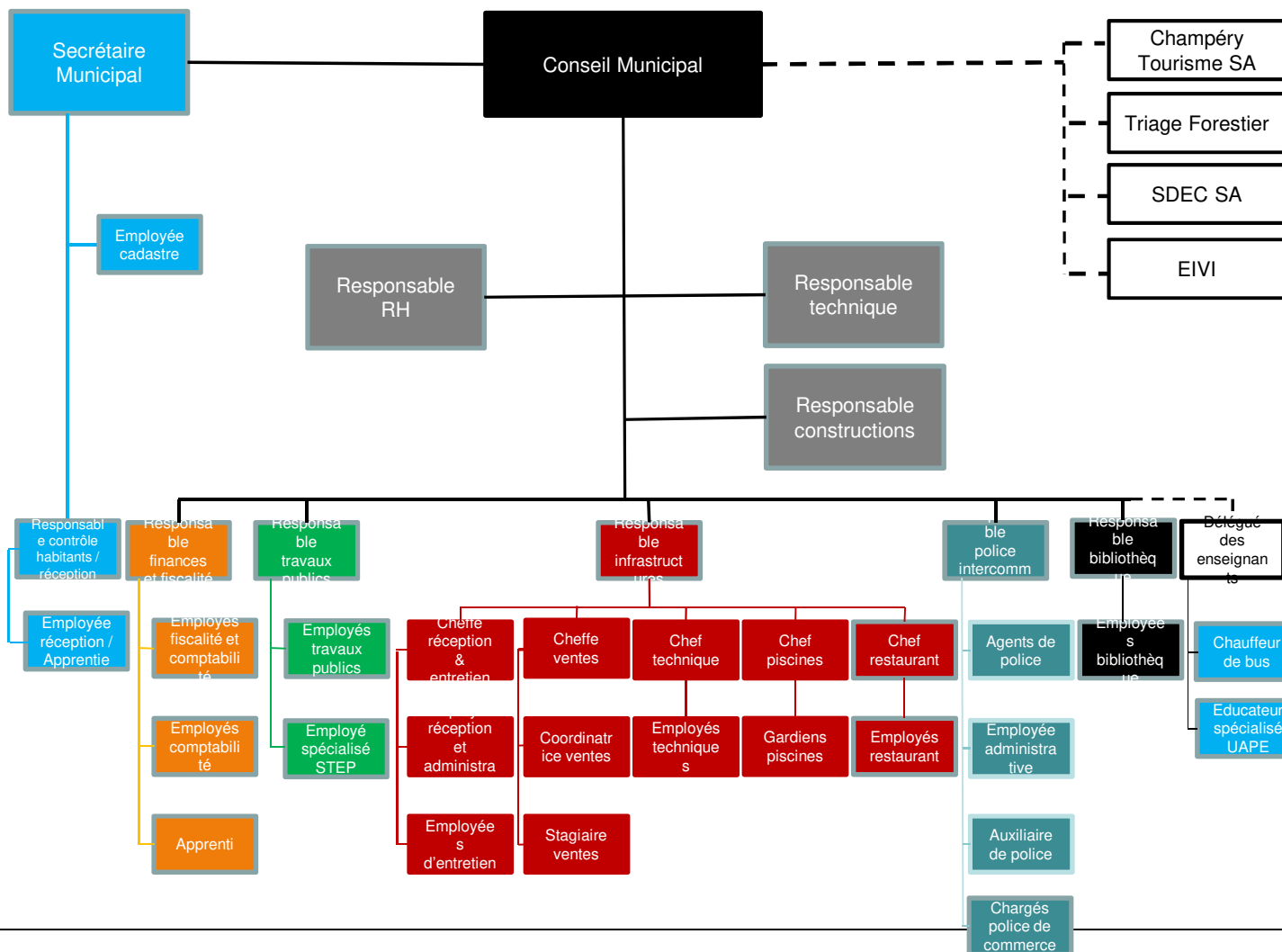
# Dicastères

Législature 2017 - 2020

- **Gestion, aménagement du territoire, travaux publics et énergie :**  
M. Luc Fellay - substitut : M. Jean-Philippe Borgeaud
- **Tourisme, culture et transports :**  
M. Jean-Philippe Borgeaud- substitut : M. François Jud
- **Enseignement, formation, affaires sociales et cultes :**  
Mme Heidi Emery- substitut : M. Joseph Gonnet
- **Agriculture, santé et environnement :**  
M. Laurent Meier - substitut : M. Jacques Berra
- **Finances, bourgeoisie et taxation:**  
M. Jacques Berra - substitut : M. Luc Fellay
- **Sécurité, bâtiments publics et sports :**  
M. François Jud - substitut : M. Laurent Meier
- **Constructions, urbanisme et patrimoine :**  
M. Joseph Gonnet- substitut : Mme Heidi Emery



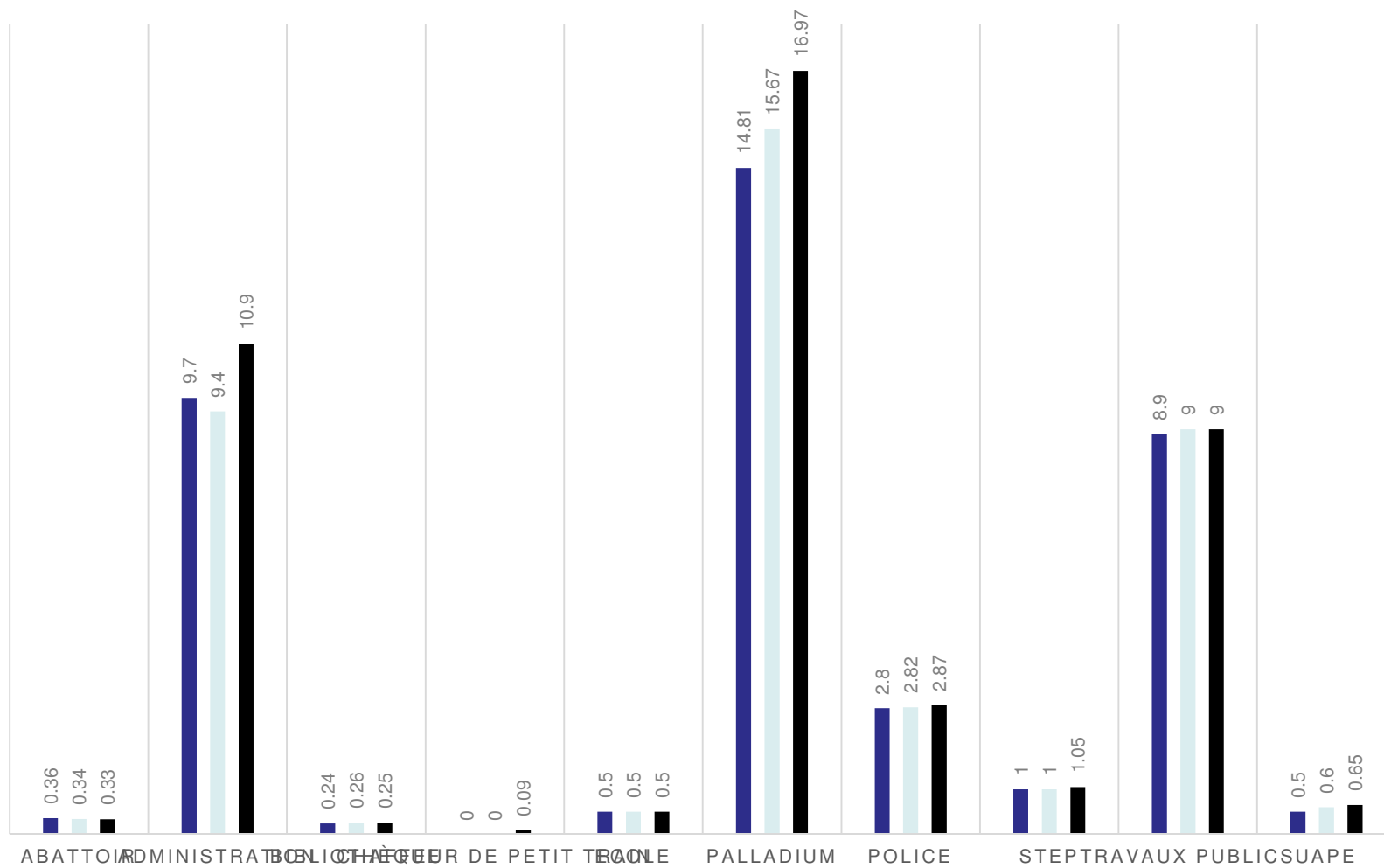
# Fonctionnel





## EPT PAR DEPARTEMENT

■ 2014 ■ 2015 ■ 2016





# Prestations financières

- Commune
- Bourgeoisie
- Palladium
- Champéry Tourisme SA
- PIDM
- Triage forestier
- *Festival Maxi Rires*
- *Evénements (TdR, WMxCC,...)*
- *SPVI? STDVI?*



# Objectifs de législature

- Maintenir / développer notre activité économique
- Stabiliser les finances communales
- Augmenter notre population résidente
- Positionner durablement notre station





# Défis

- LAT / LcAT / Plan directeur cantonal
- Report des charges canton/communes
- Tourisme
- Lex Kohler
- Lex Weber
- Directives contre immigration de masse
- Ville / montagne
- Centralisation



# Intercommunal

- Etat-major de conduite intercommunal
- Intercommunale du feu
- Intercommunale de police
- Intercommunale EIVI
- Intercommunale du triage forestier
- Intercommunale de l'agriculture
- Intercommunale du tourisme
- Centre médico-social

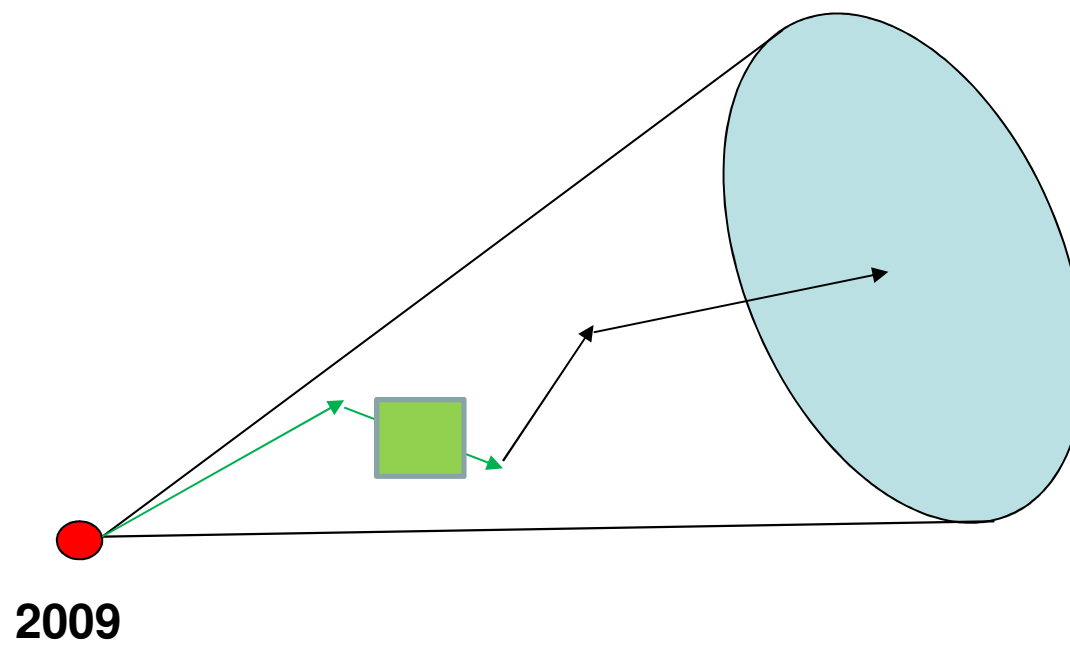


# Régional

- Affaires sociales
- ORP (placement)
- APEA (protection enfants et adultes)
- Intégration



## PLAN2020





# Les lieux





# Zones clés

- Place du Village/rue du Village
- Espace gare/téléphérique/parking
- Entrée du Village



# Projets



# Projets importants

- Parking Broisin
- Chauffage à distance
- Rue du Village / place du Village
- Turbinage Haute Vièze





# Autres projets

- Plateau de Barme
- Torrent de Gleux
- PAD Grand-Paradis
- Route de Chavalet
- Piscine couverte Palladium



# Infrastructures

- Déchetterie
- Moloks
- Eaux usées
- Séparation eaux claires/eaux usées



# RRPS

## Historique

- Le 4 juin 2012, l'Assemblée primaire souveraine de Champéry adopta, sous la forme d'un avenant au Règlement communal des constructions, un règlement des Résidences principales et secondaires (RRPS).
- Celui-ci fut approuvé par le Conseil d'Etat du Canton du Valais le 19 décembre 2012.
- En avril 2014, par application du RRPS, la Municipalité de Champéry factura une taxe sur les résidences secondaires suite à l'occupation 2013. S'en suivent différentes réclamations que l'exécutif communal rejeta le 31 juillet 2014. Ont suivi des recours au Conseil d'Etat contre le bordereau de taxation.
- Après différentes instructions du Service administratif et juridique du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, le Conseil d'Etat clôt la cause et communique sa décision, le 13 janvier 2016, de rejet des recours et de validation des décisions de taxation de la Commune.
- De nouveaux recours sont déposés auprès du Tribunal Cantonal.



# RRPS

## Arrêt du Tribunal Cantonal

- En date du 14 novembre 2016, le recours a été admis par la Cour de droit public du Tribunal concerné. En conséquence, la décision du Conseil d'Etat du 13 janvier 2016 de même que celle de la Municipalité de Champéry du 31 juillet 2014 rejetant la réclamation du 13 mai 2014 sont annulées.

## Décision du Conseil Municipal

Suite à cette nouvelle décision du Tribunal Cantonal, le Conseil Municipal a consulté différents juristes afin de pouvoir se déterminer quant à la marche à suivre.

*En date du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :*

- ***Ne pas recourir au Tribunal Fédéral dans les délais impartis ;***
- ***Prolonger la suspension de la facturation des taxes du règlement RRPS ;***
- ***Renoncer à demander les annonces d'occupation par les propriétaires dès 2017.***



# RRPS

## **Compléments d'information**

- Seuls les propriétaires qui ont recouru (et donc obtenu gain de cause) ont droit à la révocation de la décision de taxation, puis au remboursement du montant.
- En droit administratif, il n'y a pas de recours joint ; chaque personne qui est touchée par une décision doit défendre personnellement son intérêt.
- Le Tribunal Cantonal n'a pas dit que la taxe était nulle et non avenue ; il a simplement admis la réclamation des recourants contre la décision de taxation les concernant.
- Il est à noter qu'un nouveau règlement sur les taxes touristiques est en préparation dans le cadre de l'implémentation du Système Touristique de la Vallée d'Illicz (STDVI) touchant les trois communes Champéry, Val d'Illicz et Troistorrents. Un groupe de travail avec une représentation des propriétaires des résidences secondaires est actuellement à l'œuvre.
- Une fois les bases arrêtées, une information sera organisée pour les citoyens comme pour les propriétaires de résidences secondaires avant l'adoption par les Assemblées primaires souveraines.



# Divers et questions